

Séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 8 septembre 2025 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay et Jocelyn Guévremont.

Est absent : monsieur le conseiller, Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que mesdames Karine Brousseau, adjointe à la direction générale et Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2025-09-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 2025

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Lisette Falker

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 18 août 2025. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2025

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2025.

2025-09-03

Demande de modification des plans approuvés en PIIA - 811, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification aux plans approuvés en PIIA en juillet 2023 par la résolution numéro 2023-07-09 et présentée par monsieur Gilles Lacombe;

ATTENDU que les modifications visent l'apparence du bâtiment principal situé au 811, rue Notre-Dame;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal rejette la demande de modifications aux plans approuvés et exige une correction des travaux réalisés pour le bâtiment situé au 811, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-04

Demande de dérogation mineure - 260, rue Lucien

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Gilles Bienvenu;

ATTENDU que la demande a pour but d'installer, sur le garage détaché du 260, rue Lucien, une porte d'une hauteur de 3,05 m en remplacement des portes actuelles, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*, qui fixe la hauteur maximale d'une telle porte à 2,75 m.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 260, rue Lucien, présentée par monsieur Bienvenu.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-05

Demande de dérogation mineure - 351-353, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Colette Boisjoli;

ATTENDU que la demande vise à régulariser, au 351-353, rue Notre-Dame, le garage détaché localisé à une distance de 0,30 m de la ligne latérale droite, ce qui déroge à l'article 4.4 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* qui fixe cette distance minimale à un mètre;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 351-353, rue Notre-Dame, présentée par madame Boisjoli.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-06

Demande d'une nouvelle modification à un permis PIIA et à un usage conditionnel - 1511, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2025-02-03, autorisé, sous conditions, une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et de PIIA pour le 1511, rue Notre-Dame, relative à la construction d'une habitation multifamiliale de 19 logements;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2025-07A-04, autorisé une première demande de modification au permis PIIA et à l'usage conditionnel relative à la construction de cette même habitation multifamiliale de 19 logements

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une nouvelle demande de modification aux plans déposés en PIIA pour le 1511, rue Notre-Dame par monsieur Maxime Desjardins;

ATTENDU que l'analyse en PIIA des nouveaux plans architecturaux permet de conclure que le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve les nouveaux plans d'architecture produits par *Atlas architecture* en date du 15 août 2025 au numéro de dossier A24027, relatifs au 1511, rue Notre-Dame ainsi que toute autre modification mineure qui respecte le style architectural approuvé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-07

Demande d'autorisation de démolition - 860, chemin Georges

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par monsieur Marco Dallaire;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 860, chemin Georges;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, à la suite de la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 860, chemin Georges.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-08

Adoption du second projet de règlement 364-2025 - Zone R-80 - diverses disposition

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 364-2025, en date du 8 septembre 2025;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 364-2025 intitulé : Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012, du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, notamment dans la zone R-80, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-09

Confection de la cartographie des zones inondables du fleuve Saint-Laurent par la Communauté métropolitaine de Montréal

ATTENDU l'entrée en vigueur, dans les prochains mois, d'un nouveau cadre réglementaire permanent sur la gestion des zones inondables;

ATTENDU la nécessité de disposer d'une cartographie à jour des délimitations des zones inondables pour appliquer le nouveau cadre réglementaire et assurer une réelle gestion du risque;

ATTENDU la complexité du fleuve Saint-Laurent et la nécessité d'assurer une cohérence dans la modélisation hydraulique sur son ensemble;

ATTENDU les travaux réalisés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour assurer la cartographie du fleuve Saint-Laurent sur son territoire et les connaissances produites dans le cadre de ceux-ci;

ATTENDU que la CMM est disposée à collaborer à la réalisation de la cartographie des zones inondables sur le tronçon fluvial du Saint-Laurent en aval de son territoire;

ATTENDU que les travaux de cartographie doivent être appuyés par des ressources financières suffisantes, tant pour l'acquisition de données terrain que pour l'expertise en hydrologie, en hydraulique et en géomatique;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'appuyer financièrement les travaux de cartographie des zones inondables dans le secteur du lac Saint-Pierre afin qu'ils soient réalisés par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Auray, à madame Caroline Proulx, députée de Berthier, à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-10

Autorisation de dépôt - demande d'aide financière - PAVL volet redressement - sécurisation

ATTENDU que le *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option d'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la trésorière, madame Julie Morand, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Julie Morand, trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-11

Municipalisation des lots 6 409 547, 6 419 296, 6 490 138 et 6 490 139 - rue des Charpentiers

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *Complexe industriel 40/31* et des *Entreprises Gillivert inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la rue des Charpentiers (lots 6 409 547, 6 419 296, 6 490 138 et 6 490 139) dans le parc d'affaires;

ATTENDU que les travaux de voirie permettant la municipalisation de la rue des Charpentiers (lots 6 409 547, 6 419 296, 6 490 138 et 6 490 139) sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* et de ses amendements sont en partie respectées;

ATTENDU le rapport de la firme d'ingénierie *C.L.A. Experts-conseils inc.*, daté du 4 août 2025, attestant que les travaux ont été réalisés selon les plans et devis et recommandant l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte les travaux et autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, des lots 6 409 547, 6 419 296,

6 490 138 et 6 490 139 au cadastre officiel du Québec, situé dans le parc d'affaires;

Que mandat soit donné à maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires* à Lavaltrie, de préparer le contrat d'acquisition de ces lots;

Que le maire, monsieur Christian Goulet, et la greffière, madame Marie-Josée Charron, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-12

Avenant - contrat de pavage sur différentes rues

ATTENDU que le conseil a adjugé, par le biais de la résolution numéro 2025-05-16, un contrat à *Construction et Pavage Boisvert inc.* pour procéder à des travaux de pavage sur différentes rues;

ATTENDU que ce contrat a été octroyé suivant le processus d'appel d'offres public;

ATTENDU que l'article 13 du règlement numéro 344-2024 sur la gestion contractuelle spécifiant les mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat énonce que tout dépassement de coût à un contrat entraînant une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du coût original doit être autorisé par voie de résolution du conseil municipal;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'ajouter certains travaux de pavage au contrat :

- pavage sur la rue des Fermières;
- pavage d'une section de la cour du garage municipal;

ATTENDU que, pour des raisons techniques, le conseil municipal juge également opportun de retirer les travaux de pavage d'une section de la rue des Charpentiers;

ATTENDU que les crédits budgétaires sont disponibles dans le règlement d'emprunt numéro 359-2025;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise un avenant maximal de 245 157,50 \$ avant taxes, au contrat octroyé à *Construction et Pavage Boisvert inc.* pour des travaux de pavage sur différentes rues pour le pavage de la rue des Fermières et une section de la cour du garage municipal;

Que le conseil municipal autorise également le retrait des travaux de pavage d'une section de la rue des Charpentiers, qui était prévu au contrat initial;

Que ces dépenses soient assumées par le règlement d'emprunt numéro 359-2025 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-13

Adoption de la Politique de développement social

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte la *Politique de développement social*, incluant son plan d'action collectif, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le conseil municipal autorise la création d'un comité de suivi afin d'assurer la mise en oeuvre du plan d'action collectif dans le cadre de la *Politique de développement social*;

Que les personnes suivantes soient nommées au comité de suivi :

Secteur d'intervention	Nom du membre
Élu municipal	Denis Moreau
Responsable de la démarche et du suivi	Josée Perreault, chef de division - Loisirs et relations à la communauté Ville de Lavaltrie
Représentant familles	Richère Doucet, adjointe à la direction et responsable des communications Action Famille Lavaltrie
Représentant aînés	Sophie Riopel, coordonnatrice Maison des Aînés de Lavaltrie
Représentant jeunesse	Sophie Blais, directrice générale Maison des jeunes de Lavaltrie
Représentant personnes vulnérables	Monique Beaudry, directrice Comptoir alimentaire l'Essentiel
Représentant étudiants	Joël Lajeunesse, éducateur spécialisé École secondaire de la Rive

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-14

Autorisation de signature - entente de contribution financière (PARIT II) - aménagement de sentiers

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2022-12-19, mandaté Loisir et Sport Lanaudière pour déposer une demande d'aide financière au *Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) - phase 2* pour coordonner la stratégie régionale de financement du plein air;

ATTENDU que, dans le cadre de cette demande d'aide financière, la Ville de Lavaltrie s'est engagée à investir une somme maximale équivalente à 50 % du coût du projet d'aménagement d'un parc nature sur la Presqu'île;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Lavaltrie s'est vu confirmer un octroi de subvention de 375 000 \$ dans le cadre de ce programme;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris la décision d'acquérir, en 2025, le terrain situé derrière la maison Rosalie-Cadron et qu'elle souhaite y aménager des sentiers nature sécuritaires, afin de développer son offre de service de plein air pour les citoyens et les visiteurs;

ATTENDU que le projet d'aménagement de sentiers est devenu prioritaire pour la Ville de Lavaltrie et qu'elle souhaite transférer les sommes allouées dans le cadre du PARIT dans l'aménagement des sentiers plein air plutôt que dans le projet de la Presqu'île;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir une somme maximale équivalente à 50 % du coût du projet d'aménagement de sentiers plein air sur le site derrière la Maison Rosalie-Cadron;

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et relations à la communauté, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de contribution de *Loisir et Sport Lanaudière*, relativement à l'aide financière octroyée dans le cadre de la Stratégie régionale du plein air phase 2 ayant pour objectif de soutenir le développement d'activités de plein air sur le territoire de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-15

Participation au Défi à pied levé des entreprises

ATTENDU que, dans le cadre de l'édition 2025 du Défi à pied levé organisé par la Ville de Lavaltrie, se tiendra, pour une 14^e année consécutive, une activité spéciale de financement réservée aux entreprises;

ATTENDU que cette activité de course à relais permet de recueillir des fonds dans le but de fournir des souliers de course à de jeunes Lavaltois défavorisés financièrement;

ATTENDU que le coût d'inscription à cette activité a été fixé à 500 \$ par entreprise;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise l'inscription de la Ville de Lavaltrie à cette activité de défi aux entreprises et que deux équipes de participants soient formées;

Que le coût de cette inscription, au montant de 1 000 \$, soit imputé au poste 02 110 00 970 - *Subvention et dons - élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-16

Appui - demande d'aide financière au PAC rurales - Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie

ATTENDU que le Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie (GPEL) souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales* de la MRC de D'Autray pour un projet d'aménagement d'un parc de jardins communautaires;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2024-12-18, s'est engagé à prêter un terrain ou d'accompagner le Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie (GPEL) dans sa recherche de terrain pour ce projet d'aménagement d'un parc de jardins communautaires;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite soutenir les initiatives du milieu en sécurité alimentaire pour répondre aux besoins de la population;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite bonifier l'offre de jardins communautaires disponible sur son territoire;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît la compétence du GPEL pour la gestion des jardins communautaires;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et les critères du PAC rurales de la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal appuie la demande d'aide financière au PAC rurales de la MRC de D'Autray présentée par le Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie (GPEL) pour son projet d'aménagement d'un parc de jardins communautaires;

Que le conseil municipal réitère, par la même occasion, son engagement à mettre à la disposition du GPEL un terrain pour l'aménagement d'un parc de jardins communautaires;

Que le conseil municipal recommande au GPEL de déposer également une demande d'aide financière au *Fonds des infrastructures*

alimentaires locales du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, afin de financer une partie de son projet;

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à négocier et à signer une entente de partenariat avec le GPEL.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-17

Appui - demande d'aide financière au PAC rurales - Le Canoé collectif

ATTENDU que l'organisme *Le Canoé collectif* souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le projet vise à transformer un conteneur en congélateur dans le but de soutenir les organismes en sécurité alimentaire, en améliorant l'entreposage, en réduisant le gaspillage et en encourageant le glanage au plan régional pour le pôle Lavaltrie-Lanoraie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'aide financière au PAC rurales de la MRC de D'Autray présentée par *Le Canoé collectif*, concernant le projet de transformation d'un conteneur en congélateur dans le but de soutenir les organismes en sécurité alimentaire à vocation régionale pour le pôle Lavaltrie-Lanoraie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-18

Appui - demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés - FADOQ

ATTENDU que le Club FADOQ de Lavaltrie souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* du gouvernement du Canada;

ATTENDU que le projet de la FADOQ, « *Restons Actifs, c'est bon pour le moral II* », s'intègre à la politique de développement social et répond aux enjeux de santé globale physique et psychologique chez les aînés;

ATTENDU que le conseil municipal favorise la participation citoyenne et la prise en charge d'activités par la communauté;

ATTENDU que le projet permet de briser l'isolement et de favoriser une bonne santé globale chez les aînés;

ATTENDU que le projet répond aux exigences du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal appuie le dépôt d'une demande d'aide financière au programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* par le Club FADOQ de Lavaltrie pour le projet « *Restons Actifs, c'est bon pour le moral II* ».

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-19

Autorisation de dépôt - demande d'aide financière programme Nouveaux Horizons pour les aînés

ATTENDU que le conseil municipal souhaite mettre en oeuvre les actions identifiées dans le cadre de la Politique de développement social;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite également poser des actions concrètes pour briser l'isolement des personnes aînées et pour favoriser leur intégration au sein de la communauté;

ATTENDU que le programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, et madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*, pour le projet *Navette pour les aînés* issu de la *Politique de développement social*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-20

Autorisation de participation - souper-concert - La Sinfonia

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, monsieur le conseiller, Denis Moreau, ainsi qu'un représentant du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté à participer au souper-concert de la *Sinfonia de Lanaudière*, dans le cadre de sa campagne de financement annuelle, le 17 octobre 2025, au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori, au coût total de 525 \$ avant taxes.

Que les frais de participation à cet événement-bénéfice soient assumés par la Ville de Lavaltrie et que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 - *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-21

Autorisation de signature - entente de partenariat en diffusion et animation culturelle avec la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-Galerie

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, ou la directrice générale adjointe, madame Karine Brousseau, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-Galerie, relativement à la diffusion et à l'animation culturelle.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-22

Adoption de la politique de l'arbre et des forêts

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte la *Politique de l'arbre et des forêts*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-23

Nomination - magasinier

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de magasinier-répartiteur au Service des travaux publics et espaces verts est vacant;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service, monsieur Simon Perreault-Forget, de procéder à l'embauche de monsieur Francis Lafortune à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Francis Lafortune au poste régulier à temps complet de magasinier-répartiteur au Service des travaux publics et espaces verts;

Que cette nomination soit effective en date du 9 septembre 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la classe 7, échelon 2;

Que monsieur Lafortune soit soumis à une période d'essai de 1040 heures travaillées;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien particulier avec cette personne, donc elle se retire et s'abstient de voter.

2025-09-24

Nomination - brigadier

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel de brigadier aux Services administratifs et ressources humaines est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Denise Proulx à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Denise Proulx au poste régulier à temps partiel de brigadier, aux Services administratifs et ressources humaines;

Que cette nomination soit effective en date du 8 septembre 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la classe 1, échelon 1;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, réintègre son siège.

2025-09-25

Prolongation de la période de probation d'un employé

ATTENDU la résolution d'embauche de l'employé 110167;

ATTENDU qu'il est requis de procéder à la prolongation de la période de probation de l'employé 110167;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la prolongation de la période de probation de l'employé 110167;

Que la période de probation soit d'une durée supplémentaire de 320 heures travaillées (total de 1360 heures travaillées).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-26

Mandat d'accompagnement professionnel de l'Union des municipalités du Québec - renouvellement de la convention collective

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant un mandat d'accompagnement professionnel lors de la négociation de la prochaine convention collective, et ce, tel que présenté dans l'offre de service déposée le 21 mars 2025 et faisant état d'un taux horaire de 215 \$/heure, auxquels s'ajoutent des frais de déplacement et des frais d'administration;

Que les dépenses associées à l'accomplissement de ce mandat soient imputées au poste budgétaire 02 160 00 416 - *Honoraires relations de travail*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-27

Mandat d'accompagnement professionnel - obligations et conformité en lien avec la Loi 25 et la protection des renseignements personnels

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de *Raymond, Chabot, Grant Thornton* (entreprise 9366-6501 Québec inc.) concernant un mandat d'accompagnement professionnel relatif aux obligations et à la conformité en lien avec la Loi 25 et la protection des renseignements personnels;

Que le conseil municipal autorise un déboursé total de 91 500 \$, avant taxes, sur une période de trois ans pour ce mandat;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire* pour l'année 2025 et qu'un nouveau poste budgétaire soit créé ultérieurement pour cette dépense.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-28

Projet de logements sociaux - Les Habitations Petite Rivière - aide financière

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 2 décembre 2019, une résolution d'intention en faveur de la réalisation du projet de 36 logements sociaux de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière*;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 20 janvier 2020, le règlement 265-2019 décrétant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au *Programme AccèsLogis Québec*;

ATTENDU que le conseil a adopté, en septembre 2020, la résolution 2020-09-08 visant à mettre à la disposition de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* le lot 4 525 091 dans le cadre du *Programme AccèsLogis Québec*, et ce, à titre de contribution du milieu;

ATTENDU que, dans le cadre de cette même résolution, le conseil municipal s'est engagé à accorder à l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* une aide financière, sous la forme d'un crédit de la taxe foncière générale, jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur annuelle, et ce, pour une période de 35 ans, conformément au règlement 265-2019;

ATTENDU que le conseil a adopté, en mars 2021, la résolution 2021-03B-01 visant à autoriser la signature d'une entente de subvention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ayant pour but de financer la réalisation du projet de 36 logements sociaux de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière*;

ATTENDU que le conseil a adopté, en mars 2022, la résolution 2022-03-30 visant à autoriser la signature d'une entente de subvention additionnelle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ayant pour but de financer ledit projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a mis fin au *Programme AccèsLogis* et que le projet *Les Habitations Petite Rivière* n'a pas été retenu;

ATTENDU que l'organisme souhaite poursuivre les démarches visant la construction de logements sociaux sur le territoire de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU l'intention du conseil d'administration de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* de lancer un processus de demande de prix pour la construction des logements sociaux, et ce, dans le but de valider les coûts du projet et d'éventuellement déposer des demandes de subvention dans les différents programmes de la SHQ, SCHL et l'Initiative Logement abordable Desjardins;

ATTENDU que l'organisme doit procéder à la mise à jour des plans et devis et que pour ce faire, il doit déboursier un montant supplémentaire de 25 000 \$ pour les services professionnels en ingénierie;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite maintenir son engagement dans la création de logements sociaux sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie consente à soutenir le projet de logements sociaux de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* par une aide financière de 25 000 \$.

Que cette somme soit assumée par les intérêts générés par les différentes subventions octroyées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de ce projet;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents relatifs à la mise à jour du projet et aux ententes à intervenir entre *Les Habitations Petite Rivière* et la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-29

Autorisation de signature - entente intermunicipale - carrières et sablières

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de Saint-Paul, relativement au partage des sommes dans le cadre de l'imposition d'un droit aux exploitants de carrières et sablières.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-30

Autorisation de dépôt - demande d'aide financière - PRACIM

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 pour son projet de construction d'un centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 pour son projet de construction d'un centre communautaire;

Que la Ville de Lavaltrie confirme qu'elle a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 – volet 1 et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à son projet;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du centre communautaire pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

Que la Ville de Lavaltrie confirme, si elle obtient une aide financière, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, ou la directrice générale adjointe, madame Karine Brousseau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-31

Demande de soutien financier - Campagne Centraide

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 250 \$ à *Centraide Lanaudière*, à titre de soutien financier dans le cadre de sa campagne annuelle 2025;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 - *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-32

Vente pour non-paiement de taxes - dépôt et ordonnance de vente

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une liste déposée par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

ATTENDU que, conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner à la greffière ou, en son absence, à l'assistante-greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière prescrite;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des immeubles dont les taxes municipales sont impayées;

Que le conseil municipal ordonne à la greffière ou, en son absence, à l'assistante-greffière, de vendre à l'enchère publique, le 20 novembre 2025, à 14 heures, à la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, les immeubles décrits dans la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

Que, conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes*, les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans cet avis public;

Que, conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire ou le trésorier soient autorisés à enchérir et acquérir, au nom de la Ville, les immeubles mis en vente;

Que, conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient autorisés à consentir pour la Ville, un acte de vente devant notaire, à l'adjudicataire, tous les frais étant à la charge de ce dernier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2025-09-33

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 19 août au 8 septembre 2025 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 4 700 742,88 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 8 septembre 2025, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2025-09-34

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 46.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 9^e jour du mois de septembre 2025.

Christian Goulet, maire